

# Aide en ligne « IDCC »

## MSA AUVERGNE

---

### 1. Objet –descriptif

#### a. Descriptif / Pourquoi c'est fait ? / Pour qui ?

Le numéro **IDCC** (Identifiants **D**es **C**onventions **C**ollectives) vise à simplifier le repérage des Conventions Collectives et à éviter certaines ambiguïtés.

Il s'agit d'un code unique à 4 chiffres attribué par le ministère chargé du travail à chaque convention.

#### b. Comment remplir ? Comment le compléter ? Comment l'obtenir ?

Sélectionnez votre convention collective dans le menu déroulant.

Si aucune convention collective n'est obligatoire dans votre secteur d'activité, cochez « aucune convention - droit du travail ». Dans ce cas il sera alors mentionné le code 9999 dans la case correspondant au numéro de convention collective (IDCC).

Pour connaître votre IDCC : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr) (onglet «Dialogue Social»),

[www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

Vous pouvez également contacter les représentants de vos filières.

Vous trouverez ci-dessous un tableau des principaux IDCC les plus représentatifs de votre caisse MSA.

Code	Libellé
9631	Exploitations agricoles Puy de Dôme
9031	Exploitations polyculture Allier
7501	crédit Agricole
7002	Coopératives et SICA céréales meunerie oléagineux
7004	Coopératives et SICA laitières
8832	Polyculture CUMA Haute Loire Lozère
7018	Paysagistes
8831	Exploitations forestières scieries Auvergne
9151	Exploitations polyculture Cantal
2941	Soins et services a domicile
7502	Mutualité sociale agricole
7020	Centres de gestion agréés et habilités agricoles
1486	Bureau étude, société de conseil
7517	Exploitations agricoles cadres
1760	Jardineries graineteries
9471	Exploitations agricoles Lot et Garonne
9494	Exploitations maraichères Maine et Loire
7001	Coopératives et SICA bétail et viandes
7508	Maisons familiales rurales
7509	Organismes de formation agricole

### c. Bon à savoir

La conclusion de conventions individuelles de forfait, en heures ou en jours, sur l'année est prévue par un accord collectif d'entreprise ou d'établissement ou, à défaut, par une convention ou un accord de branche. Cet accord préalable détermine les catégories de salariés susceptibles de conclure une convention individuelle de forfait, ainsi que la durée annuelle du travail à partir de laquelle le forfait est établi, et fixe les caractéristiques principales de ces conventions.

L'intitulé de la convention collective apparaît sur le bulletin de paie des salariés et sur leur contrat de travail.

Lorsque l'IDCC est inactif, vous devez le changer. Le service recherche IDCC sur le site en ligne ministère propose une codification de remplacement : <https://www.elections-professionnelles.travail.gouv.fr/web/guest/recherche-idcc>